

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BERN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 08 NOVEMBRE 2018

Etaient Présents 55 titulaires, 3 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Cédric LAPRUN, Aimé SOUMET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Gérard LEPRETRE, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, Valérie SARTOLOU, David CORBIN, Marylise GASTON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Etienne SERNA	à	Pierre CASABONNE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Aimé SOUMET
	Laurent KELLER	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Bernard AURISSET	à	Sandrine HIRSCHINGER
	Jacques NAYA	à	Daniel LACRAMPE
	Maylis DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
	Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
	Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET	à	Marthe CLOT
	Christophe GUERY	à	Michel ADAM
	Auréli GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Maïté POTIN

<u>Suppléants</u> :	Gérard DARSONVILLE	suppléant de	Henri BELLEGARDE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS

Absents : Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Jean-Michel IDOPE (excusé), Cédric PUCHEU, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES (excusée), Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Etienne GAILLAT (excusé),

RAPPORT N° 24-181108-TOU-

REÇU

Le 19 NOV. 2018

SOUS-PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

MODERNISATION ET DIVERSIFICATION DE L'ESPACE DU SOMPORT :

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET

Mme ALTHAPÉ rappelle que la Communauté de Communes du Haut-Béarn gère l'Espace Nordique du Somport en Vallée d'Aspe. Datant de 1987, et située en zone cœur du Parc National des Pyrénées, cette station n'a pas fait l'objet de travaux de modernisation depuis sa création.

L'Espace Nordique du Somport bénéficie d'une incontestable attractivité puisqu'avec ses 34 km de pistes de ski de fond, ses 5 km de pistes balisées et ses 450 000 euros de chiffre d'affaires pour la saison 2017-2018, il se place aujourd'hui au 2ème rang (sur 15) des espaces nordiques pyrénéens en termes de journées skieurs.

Par ailleurs, au-delà du bâtiment d'accueil vieillissant et largement dégradé avec le temps, l'espace du Somport doit faire face aux mêmes enjeux de maintien et de développement que toutes les stations de moyenne montagne qui ne proposent que comme seule activité que le ski : problème d'enneigement, baisse des pratiquants de ski nordique...

Compte-tenu de ce contexte, il apparaît souhaitable et nécessaire de requalifier l'équipement et diversifier les activités proposées.

Suite à la fusion des communautés de communes, la CCHB s'est engagée à poursuivre, dans toute la mesure du possible, les projets initiés par les précédentes collectivités, et au même titre que la piscine de LANNE EN BARETOUS menacée de fermeture par l'ARS à défaut de travaux conséquents, celui de « Modernisation et diversification de l'Espace du Somport », initié en 2013 par l'ex Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe (étude TELOA restituée en 2015) a été identifié comme prioritaire et présenté comme tel lors d'une séance plénière spéciale convoquée à cet effet dès le 31 janvier 2017.

Cependant, notre Communauté de Communes, pleinement consciente des impératifs budgétaires auxquels elle est confrontée, se doit bien évidemment de séquencer ses divers investissements à la lumière d'un plan pluriannuel.

Conformément aux requêtes des partenaires financeurs (Europe FEDER Massif Pyrénées, Etat, Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques, Parc National des Pyrénées...) rencontrés dès le 13 janvier 2017 en mairie d'ACCOUS, et tout dernièrement encore le 17 mai 2018, un projet global de restructuration et de modernisation de l'Espace du Somport doit être présenté avec un phasage de l'opération (voir calendrier ci-dessous) :

- Phase 1 : Réhabilitation et modernisation du bâtiment d'accueil,
- Phase 2 : Développement de nouvelles activités afin de donner une autre dimension à l'équipement, une nouvelle attractivité et permettre ainsi un développement toute l'année.

Nous ne perdons pas non plus de vue, compte tenu de son indéniable dimension sociale pour les enfants de notre territoire et bien au-delà d'ailleurs, la réflexion engagée et à poursuivre, à leur demande, avec les dirigeants de la ligue de l'enseignement des Pyrénées-Atlantiques sur le devenir du Centre de Peyranère, toujours propriété des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP).

Le projet qui vous est soumis aujourd'hui a fait l'objet, lors de la séance plénière du 18 octobre 2018, d'une présentation actualisée par le Cabinet Réal Programme chargé d'une étude de programmation, au cours de laquelle ont été rappelés les éléments suivants :

Objectifs :

Le projet envisagé vise à répondre aux objectifs suivants :

- Développer l'attractivité du site, et avoir une réflexion élargie sur la zone du Col du Somport (Somport, Peyranère et Sansanet),
- Réhabiliter le bâtiment d'accueil et proposer de nouvelles fonctionnalités,

- Optimiser les dépenses de fonctionnement en proposant un équipement exemplaire d'un point de vue énergétique,
- Développer la fréquentation du site en toutes saisons en développant une offre de loisirs de pleine nature et de découverte du patrimoine naturel et culturel, en complément de l'offre de ski actuelle,
- Pérenniser des emplois,
- Avoir un rayonnement et une attractivité sur les communes qui composent le territoire de proximité et pouvoir l'étendre au delà, y compris de la frontière.

Les nouvelles activités envisagées sont :

- Un espace luge été/hiver dans une zone bien délimitée et sécurisée, avec implantation d'une bande transporteuse parfaitement intégrée. L'objectif est de régulariser une pratique anarchique de la luge et la sécuriser, et répondre ainsi à une demande croissante,
- Des sentiers thématiques et d'interprétation sur les sites du Somport, Peyranère et Sansanet. Les aménagements concernent de la signalétique pédagogique sur des sentiers existants
- La location de vélos à assistance électrique, avec un espace comprenant une flotte de 15 vélos équipée d'un kit de réparation et de nettoyage, ainsi qu'une borne de réparation sur Peyranère,
- Un espace biathlon laser été/hiver, avec un stand de tir et la location de matériel,
- Un espace avec des jeux pour enfants, où le bois sera privilégié, afin d'assurer une bonne intégration paysagère.

Du fait de sa situation en zone cœur du Parc National des Pyrénées, ce projet se veut être exemplaire d'un point de vue environnemental en termes d'intégration paysagère, de performances énergétiques et thermiques, de réemploi des matériaux de construction sur site, et d'assainissement.

Budget :

Le montant global du projet est estimé à 4 250 767 € HT.

DEPENSES	Montant HT
PHASE 1	
Etudes et honoraires	532 723 €
Réhabilitation du bâtiment	2 536 554 €
<i>Gros œuvre</i>	1 184 934 €
<i>Second œuvre</i>	790 120 €
<i>Aménagement et équipements intérieurs</i>	361 500 €
<i>Divers aléas et imprévus</i>	200 000 €
Sous-total Réhabilitation bâtiment	3 069 277 €
Réhabilitation de la station d'épuration	181 490 €
Sous-total phase 1	3 250 767 €
PHASE 2	
Développement de nouvelles activités	1 000 000 €
COÛT TOTAL DU PROJET GLOBAL	4 250 767 €

Calendrier :

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

Phase 1 :

- Recrutement du maître d'œuvre : décembre 2018
- Présentation de l'avant projet détaillé : mars 2019
- Dépôt du permis de construire : mars 2019 (5 mois d'instruction)
- Lancement des appels d'offre : septembre 2019
- Lancement des travaux phase 1 : novembre 2019
- Fin des travaux phase 1 : novembre 2020

Phase 2 :

- Pré-études : 2020
- Travaux/acquisitions équipements : 2021/2022

Plan de financement :

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
	Montant HT		Montant HT €	%
Réhabilitation du bâtiment	3 069 277 €	FEDER POI Pyrénées	1 919 843 €	45,17
Réhabilitation de la station d'épuration	181 490 €	FNADT Massif	200 000 €	4,70
		Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	150 000 €	3,53
Développement de nouvelles activités	1 000 000 €	Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques	761 906 €	17,92
		Parc National des Pyrénées	40 000 €	0,94
		Sous-total des subventions	3 071 749 € €	72,26
		Autofinancement	1 179 018 €	27,74
TOTAL	4 250 767 €		4 250 767 €	100,00

Conformément à la demande des partenaires financeurs, la modernisation du gîte d'étape fera l'objet d'un dossier de subvention à part. Son coût n'est pas intégré dans le plan de financement ci-dessus.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet présenté et son phasage,
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès de l'Europe, de l'Etat, du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques et du Parc National des Pyrénées,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 08 novembre 2018

Suivent les signatures

Affiché le 19.11.18



Le Président

Daniel LACRAMPE

